



## Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 10 juillet 2020 à 08.30 heures dans la salle 'Museksall' à Kehlen dans la rue du Centre numéro 8 pour délibérer sur les objets suivants:

### ORDRE DU JOUR

#### **Séance publique**

1. Désignation d'un local pour les réunions du conseil communal;
2. Organisation scolaire 2020/2021;
3. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2021;
4. Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites;
5. Projet avec plans et devis concernant la construction d'un nouveau bâtiment pour l'éducation préscolaire à Kehlen;
6. Devis supplémentaire concernant la construction d'un bâtiment multifonctionnel pour l'école de musique au campus scolaire et sportif à Kehlen;
7. Devis et crédit supplémentaires relatif au réaménagement et de mise en conformité du hall FAKEME à Keispelt;
8. Convention et projet d'exécution relatifs à la réalisation de l'infrastructure et à la construction d'immeubles du lotissement 'Auf der Ae' dans la rue de Keispelt à Meispelt;
9. Convention avec la Société Nationale des Habitations à Bon Marché relative à la construction d'une 'Maison pour Tous' à Elmen;
10. Compromis de vente et d'échange divers à Kehlen;
11. Convention avec le Syndicat des Eaux du Sud de Koerich concernant la réalisation d'un nouveau captage-collecteur à Dondelange au lieu-dit 'Schleid';
12. Syndicat intercommunal SICONA - Conventions concernant la réalisation de projets de protection de la nature;

Communications;

#### **A huis clos**

13. Structures d'accueil de la commune de Kehlen - Demande de mise à la retraite d'un employé communal (aide-éducateur);

14. Structures d'accueil de la commune de Kehlen - Nomination d'employés communaux dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateurs diplômés);
15. Nomination d'un employé communal pour les besoins du secrétariat communal (relations publiques) dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif;
16. Promotion d'un fonctionnaire communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif;
17. Création d'un poste d'employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe scientifique et technique.

Ainsi arrêté à Kehlen, le 3 juillet 2020

Réf. : CC-100720-00

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le bourgmestre,  
Félix Eischen,



Le secrétaire,  
Mike Back,